

BULLETIN DE LIAISON

des membres de la

**Société d'Histoire
de Remiremont et de sa Région**

31 rue des Prêtres
88000 REMIREMONT

Site : <http://pagesperso-orange.fr/shl88/>

ROMARICI MONS



N° 51 – Mai 2009

Editorial

Depuis plus de 20 années notre association organise en octobre une Bourse aux Livres anciens qui s'est forgée, petit à petit, une certaine réputation. Mais le temps passe, la conjoncture évolue, les livres intéressants deviennent rares, l'organisation est lourde et mobilise notre énergie pendant de longues semaines. C'est pourquoi, tout en remerciant ceux qui par le passé nous ont soutenu dans cette activité, nous avons décidé cette année de ne pas proposer notre manifestation traditionnelle et de réfléchir pour 2010 à une formule de vente différente. Cependant, en vue de maintenir notre rendez-vous automnal autour du livre, en lieu et place de la Bourse habituelle, nous proposons les 10 et 11 octobre prochains, à l'Espace du Volontaire, un Salon du Livre Régional en collaboration avec la Fédération des Sociétés Savantes des Vosges que nous venons de relancer récemment. Chaque Société d'Histoire du département pourra présenter ses publications anciennes ou récentes et pour répondre à la demande toujours forte en livres d'histoire et en livres régionaux, nous exposerons également un choix d'ouvrages d'occasion mais dans ces deux domaines seulement. Nous espérons que cette formule inédite saura vous satisfaire et nous vous attendons nombreux comme les autres années pour la préparation et pour la fréquentation de ce Salon du Livre nouvelle formule.

Pierre Heili

LA SEIGNEURIE DU SAINT-MONT

S'il est une petite seigneurie qui, jusqu'à ce jour, n'a pas retenu l'attention des chercheurs et plus spécialement celle des historiens du Saint-Mont, c'est bien la *Seigneurie du Saint-Mont*. Seul l'abbé Lucas, dans sa brochure sur les premiers temps du monastère, signale que les Chanoines réguliers et les Bénédictins étaient qualifiés de *seigneurs de Romberg* et qu'ils jouissaient de droits seigneuriaux, mais l'ancien curé de Saint-Amé ne fournit aucune autre précision (1).

Cette question est intéressante car elle nous montre que les religieux du Saint-Mont jouissaient des prérogatives attachées à la possession d'une juridiction temporelle et qu'ils se comportaient, dans l'exercice de leurs droits, comme des seigneurs laïcs.

La seigneurie du Saint-Mont était une toute petite seigneurie qui ne comptait qu'un nombre restreint de sujets. D'après une liste des mainmortables, la seigneurie comptait seulement dix sujets au milieu du XVIII^{ème} siècle. Ces sujets étaient répartis à Belmont (aujourd'hui Bémont), au Chesnel et à Baymont au ban de Vagney, à Franould au ban de Longchamp, et une grange au Thillot au ban de Ramonchamp.

Cette seigneurie était très ancienne et pourrait être mise en relation avec la charte de 1222 par laquelle Marguerite, abbesse de Remiremont, donne aux Chanoines du Saint-Mont le tiers de l'église de Dommartin (cf. Jean Bridot, *Chartes de l'abbaye de Remiremont des origines à 1231*, Brepols, 1997, n° 141, p. 262). Toutefois, la seigneurie de Belmont ne fut donnée au Saint-Mont qu'en 1352 par Monsieur Musie, chevalier d'Arches qui la possédait en partie avec droit de mainmorte, création du maire, droit de tutelle et taille.

Les droits du prieuré sur les sujets de leur seigneurie furent confirmés en 1662 par le duc de Lorraine Charles IV mais déjà, en 1587, une information fut ouverte par Jean Champy, le prieur, par devant François Du Bois, receveur d'Arches, afin de prouver que les prieurs du Saint-Mont possédaient les *mortes-mains* de leurs sujets de Franould décédant sans héritiers.

En leur qualité de seigneurs, les religieux du Saint-Mont exerçaient des droits fiscaux et judiciaires. En fait, le seul impôt perçu par le prieuré était la taille qui, par ses caractéristiques, était l'impôt seigneurial le plus significatif de l'Ancien régime. Il s'agissait d'un impôt direct, de répartition, variable d'une seigneurie à l'autre, et dont le montant pouvait également varier d'une année sur l'autre.

Les sujets de la Seigneurie du Saint-Mont étaient taillables à volonté. L'impôt était perçu une fois l'an alors que dans les seigneuries voisines il y avait deux termes : au printemps et en automne. Le montant de la taille était en général de six gros par année et par conduit.

Il ne semble pas que d'autres droits seigneuriaux aient été perçus par le prieuré, qu'il s'agisse du droit de formariage (2), du droit de tiers denier, des droits de bourgeoisie ou des banalités.

A côté de la taille, le prieuré percevait le *cens* et jouissait du droit de *mainmorte*. Ce n'était pas des impôts proprement dits. Le cens était une redevance payée par le roturier pour

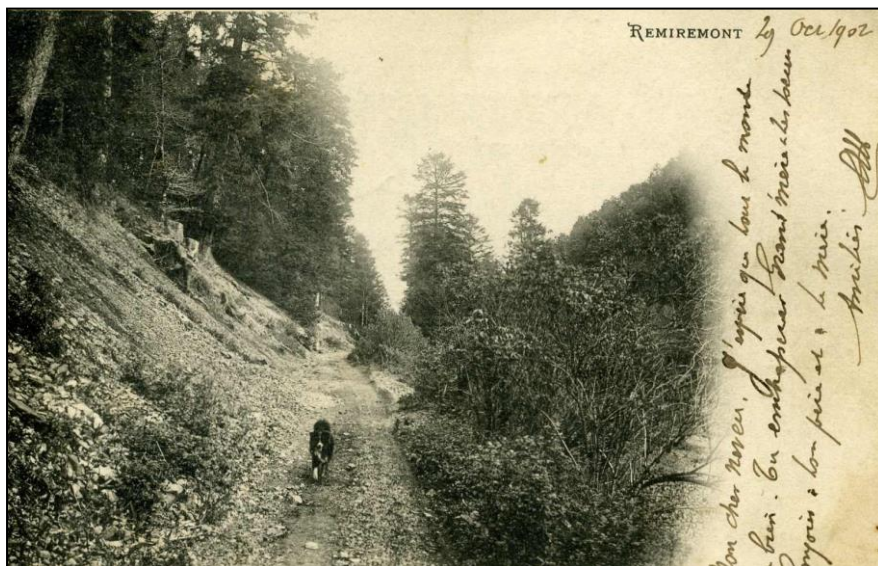
l'usage d'un bien. C'est ainsi qu'en 1688, une maison sise à Belmont, sur la seigneurie, fut donnée à titre d'hommage et d'acensement à Joseph Lemaire, moyennant par an six gros d'hommage et six francs. Les habitants de Belmont devaient six gros par an affectés sur leurs maisons et dépendances.

Le droit de mainmorte était une servitude attachée à la condition de serfs. Ce droit attribuait au seigneur les biens de leurs sujets qui décédaient sans héritiers directs : « *Chaque habitant qui meurt sans hoirs et tenant maison et héritages, les dits maisons et héritages retourneront au prieuré et mêmes droits audit prieuré* ». Ces droits furent confirmés par le duc de Lorraine le 30 décembre 1720.

La servitude ayant été convertie en 1719 par le duc de Lorraine, les mainmortables devaient dès lors pour droit de mainmorte chaque année au prieuré un imal de froment ou de seigle et un imal d'avoine ou deux francs barrois au choix des mainmortables, au terme de la Saint Martin. Cette redevance était payable entre les mains du maire de la seigneurie.

L'exercice de ce droit de mainmorte donna lieu à de nombreux procès entre différents seigneurs qui revendiquaient chacun leur part d'héritage en vertu du droit de suite. C'est ainsi qu'en 1617 un litige intervint entre François Magnien, prieur du Saint-Mont et son frère Pierre Magnien, seigneur de la seigneurie des Pilliers, au ban de Vagney, au sujet de la mainmorte de Laurent Jaudra, né à Franould et décédé à Fontaine-lès-Vagney, en la seigneurie des *Pilliers*. Le prieur prétendait que la mainmorte lui revenait puisque le défunt était son sujet naturel, étant né à Franould. Pour éviter un procès, les deux frères décidèrent qu'ils se partageraient par moitié la mainmorte du défunt, mais pour ce cas seulement (3).

En ce qui concerne la justice, le prieuré ne connaissait que les causes civiles, la justice criminelle étant administrée par les officiers du Chapitre de Remiremont. A ce titre, le prieuré exerçait ses droits de *basse justice*, c'est-à-dire qu'il ne jugeait que les affaires au civil jusqu'à dix sols, et les délits dont l'amende n'excédait pas cette somme tels que les dommages causés dans les champs, etc...



Chemin qu'empruntaient les moines du Saint-Mont lorsqu'ils rendaient visite à leurs sujets.

On distinguait en effet dans la justice seigneuriale deux degrés de compétence, la *haute* et la *basse justice*. La haute justice seule pouvait connaître de toute accusation criminelle entraînant une peine afflictive comme la peine de mort par exemple, et de tous les procès civils. A la basse justice appartenaient les autres causes, mais il pouvait se faire que dans le même lieu un seigneur ait la basse justice et un autre la haute. On en a un exemple ici avec la seigneurie du Saint-

Mont où le Chapitre de Remiremont exerçait les droits de haute justice et le prieuré ceux de la basse justice (4).

La justice étant considérée dans la société féodale comme une source de revenus pour le seigneur, le prieur du Saint-Mont percevait les amendes et les confiscations, mais ces profits de justice profitaient surtout aux détenteurs de la haute justice.

Comme dans toutes les seigneuries, les habitants se réunissaient en assemblée générale une fois dans l'année (5). Ces assemblées se tenaient, soit au printemps, soit en automne. Le plaid de l'année 1750, par exemple, se tint le 23 septembre, celui de l'année 1760 le 3 janvier, celui de 1762 le 7 janvier, les habitants ayant été convoqués le 28 décembre 1761.

Les plaids se tenaient soit à Remiremont en la maison du prieur, soit en la maison curiale de Dommartin du fait que la paroisse de Dommartin était desservie par les moines du Saint-Mont depuis 1169.

Le plaid était *banni*, c'est-à-dire ouvert par le doyen « *de par Dieu et Monsieur le prieur du Saint-Mont* ». A chaque ouverture du plaid il était rappelé que « *le prieur et les religieux avaient le droit de tenir un plaid annuellement pour rendre la justice et reconnaître les droits que nous avons sur nos sujets de Franould, Baymont, Belmont, du Chesnel et du Thillot* ».

C'est au cours du plaid qu'étaient nommés les deux officiers de la seigneurie, le maire et le doyen. Le maire était nommé par le prieur à partir d'une liste de neuf noms présentée par les habitants. En 1769, ont ainsi été présentés : Joseph Mansuy, Sébastien Thiriet, Martin Pierre, Joseph Henry, Gabriel André, Nicolas Collin, Dominique Arnould, Jean François et Jean-Nicolas Thouvenin. On fixait ensuite le montant de la taille et le maire rendait compte des délits champêtres constatés dans l'année.

Les frais occasionnés par la tenue du plaid étaient supportés par les habitants.

Ainsi se présentait cette petite seigneurie du Saint-Mont qui n'eut d'autre objet, lors de sa mise en place au début du XIII^e siècle, que de procurer un supplément de revenus au prieuré qui en avait alors bien besoin.

Abel MATHIEU

- (1) Abbé Pierre Lucas. *Les premiers moines du Saint-Mont*. (Imp. Paul Combé, Nancy, 1942, p.55).
- (2) Le *formariage* était un mariage contracté par un mainmortable hors de sa seigneurie ou avec une personne d'une autre condition que la sienne. Le droit de formariage était le droit payé au seigneur pour son consentement à un mariage de la sorte.
- (3) Arch. départ. des Vosges. *Série H*, n° VII.H.24.
- (4) Au XIV^e siècle est apparu un degré intermédiaire, la *moyenne justice*, qui n'était autre chose que la basse justice enrichie de quelques uns des droits réservés auparavant à la haute justice. Le seigneur moyen justicier put ainsi juger au criminel les délits dont la peine n'excédait pas soixante sols d'amende.
- (5) Abel Mathieu. Les assemblées générales d'habitants sous l'Ancien régime (*ROMARICI MONS*, n° 47, juillet 2008 et n° 49, septembre 2008).

Publication :

Notre collègue **Emmanuel GARNIER**, Maître de conférences à l'Université de Caen, spécialiste de l'histoire du climat, vient de publier un article fort intéressant sur l'histoire des tempêtes au cours des siècles :

« Les tempêtes des siècles »,

Revue mensuelle L'HISTOIRE, numéro 341, avril 2009

Faisant le point sur les recherches en climatologie historique, cet article montre que l'examen des tempêtes sur le long terme permet de démentir le caractère soi-disant nouveau de ces perturbations atmosphériques majeures.

Il nous annonce aussi la sortie prochaine de son livre :

« Les dérangements du temps.

Variabilité et impacts du climat en France et en Europe, 1500-1816 »,
à paraître en 2009 chez Plon.

Pour un travail en cours, appel à contribution :

Histoire d'un vosgien à Haïti fin du 18^{ème} siècle

Plusieurs membre de notre Société travaillent actuellement sur l'histoire d'un vosgien originaire du Ménil : Joseph LOUIS, connu à Haïti sous le nom de Louis DUMENIL (ou DUMESNIL). Il y exerça les fonctions de Grand Voyer et d'Arpenteur du Roi et y devint un grand planteur.

Plusieurs pistes de recherche sont en cours d'exploration : généalogie, étude d'échanges de courriers, exploration de la littérature et collecte des données historiques générales sur cette époque dans les colonies françaises.

Les documents en notre possession évoquent d'autres échanges épistolaires.

Nous serions fort intéressés si des membres de sa descendance familiale directe ou indirecte ou d'autres personnes pouvaient nous aider dans cette démarche par exemple, sait-on jamais, en nous communiquant les documents qu'elles pourraient encore avoir en leur possession, ou dont elles auraient connaissance.

NOUVEAUX DELAIS DE COMMUNICABILITE DES ARCHIVES PUBLIQUES

(d'après les informations publiées par les Archives Départementales des Vosges)

Typologie documentaire ou administrative	Loi de 1979	Loi du 15 juillet 2008 applicable au 1 ^{er} janvier 2009
Régime de principe.	30 ans	immédiatement communicable
Document d'état civil : décès	100 ans	immédiatement communicable
Délibération du Gouvernement, relations extérieures, monnaie et crédit public, secret industriel et commercial, recherche des infractions fiscales et douanières, contrat de prestation de service.	30 ans	25 ans
Statistiques : cas général.	30 ans	25 ans
Secret de défense nationale, intérêts fondamentaux de l'Etat en matière de politique extérieure, sûreté de l'Etat, sécurité publique.	60 ans	50 ans
Etablissements pénitentiaires, bâtiments de détention.	60 ans	50 ans après leur désaffectation
Protection de la vie privée, document portant sur un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique, ou signalant un comportement préjudiciable.	60 ans	50 ans
Dossiers de personnel.	120 ans après la naissance	50 ans après la clôture
Statistiques collectées par des questionnaires portant sur des faits et comportements privés (dont recensement).	100 ans	75 ans
Enquête de police judiciaire.	100 ans	75 ans ou 100 ans si mineur
Dossiers des juridictions.	100 ans	75 ans
Document d'état civil : naissance, mariage.	100 ans	75 ans
Minutes et répertoires des notaires.	pas de régime particulier	75 ans
Dossiers des juridictions et enquêtes de police en matière d'agressions sexuelles.	120 ans après la naissance	100 ans
Documents se rapportant aux mineurs (vie privée, dossiers judiciaires, minutes et répertoires, enquêtes de police judiciaire).	pas de régime particulier (<i>idem</i>)	100 ans (ou 25 ans après le décès)
Sécurité des personnes.	pas de régime particulier (<i>idem</i>)	100 ans
Secret médical.	150 ans après la naissance	120 ans après la naissance (ou 25 ans après le décès)
Armes de destruction massive.	pas de régime particulier (<i>idem</i>)	incommunicable

En cas de difficultés pour obtenir certains documents, notamment lorsque des employés municipaux ne connaissent pas la teneur des textes officiels actuels, on peut s'adresser à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), commission indépendante, qui émet des avis généralement suivis par les administrations concernées.

On peut en consulter le site : www.cada.fr

Voyage annuel de la société d'histoire de Remiremont :

« Découverte des Chapitres de Dames Nobles, en Bourgogne et en Franche Comté »

Voici les grandes lignes du voyage proposé cette année à nos membres et à leurs amis, présentées à la dernière réunion de bureau. Ce projet fera l'objet d'une description détaillée aux membres de notre société le jour de l'assemblée générale.

Cette année, ce sont deux jours qui seront consacrés à visiter différents sites situés en Franche Comté, Bourgogne et Jura. En l'état actuel voici les différents lieux retenus.



Eglise de Mellecey

Samedi 12 septembre :

- Visite de l'ancienne abbaye de dames nobles de Montigny lès Vesoul.
- Visite de la chapelle de Marloux et de l'église de Mellecey près de Châlons sur Saône. Ces deux lieux étaient des dépendances du chapitre de Remiremont.
- Visite de l'Abbaye Saint-Philibert de Tournus.

Nuitée à Belleville près de Villefranche sur Saône.

Dimanche 13 septembre :

- Visite de L'église Romane Saint Martin de Salles à Salles Arbuissonnas en Beaujolais près de Villefranche sur Saône et de son chapitre de dames nobles.
- Visite de Baumes les Messieurs puis retour.

Nous mettons la dernière main à l'organisation de ce voyage (bus, horaires, visites guidées, repas, nuitées, budget), espérons que ce programme satisfera le plus grand nombre d'entre vous et que vous serez nombreux à vous inscrire.



*Sainte Claire du Saint Mont
en l'église de Mellecey*

Les prochains rendez-vous

de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

Samedi 20 juin 2009

Assemblée générale

A 15h.00 au Centre Culturel

Pique-nique au Saint-Mont,

A 19h.00,

Pour faciliter l'organisation du pique-nique, merci de nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint, pour le 15 juin au plus tard au :

Siège de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

31 rue des Prêtres - 88200 REMIREMONT

Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2009

Voyage annuel en car, en Franche Comté, en Bourgogne et en Beaujolais :

**« Découverte des Chapitres de Dames Nobles,
en Bourgogne et Franche Comté »**

Samedi et dimanche 10 et 11 octobre 2009

Salon du Livre Régional

A l'espace du Volontaire à Remiremont

Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 octobre 2009

Journées d'Etudes Vosgiennes

A Raon l'Etape

*Cette livraison de notre bulletin de liaison, **Romarici Mons**, a été composée et mise en page par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour le prochain numéro :*

4 rue des Prêtres - 88200 REMIREMONT

ou claudel.mi@orange.fr

Impression : B.T.C.R., rue des Poncés - 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont